

La participation suisse à la coopération internationale dans le domaine du bâtiment

Autor(en): **Vouga, J.-P.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **26 (1954)**

Heft 11

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124336>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA PARTICIPATION SUISSE A LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DU BATIMENT

I

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LES PROBLÈMES DU BATIMENT

a) Organisations gouvernementales

A l'inverse de la S.D.N., les Nations Unies ont, dès leur création, mis à leur programme les problèmes de l'habitat.

Le Sous-comité de l'Habitat de la Commission économique pour l'Europe a été créé à cet effet. Tous les pays d'Europe sont invités à s'y rattacher, même ceux qui ne font pas partie des Nations Unies. La Suisse y est représentée ainsi que les pays de l'Est. Le Sous-comité de l'Habitat, dont le siège est à Genève, a accordé le « Statut consultatif » aux principales organisations non gouvernementales intéressées aux problèmes du bâtiment ou du logement. Il voue ses efforts à l'abaissement des prix de la construction par la rationalisation des méthodes de travail, par la lutte contre les entraves administratives ou économiques de toute nature qui freinent cet abaissement ;

- il étudie la politique du logement dans tous les pays d'Europe et adresse des recommandations aux gouvernements ;

- il tient à jour une importante statistique du logement considéré sous ses divers aspects économique, social et technique.

Constatant que l'importance des problèmes techniques justifiait la création d'un organe composé de techniciens, le Sous-comité de l'Habitat a provoqué la création, tout d'abord du Conseil international de documentation du bâtiment (C.I.D.B.), puis du *Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation (C.I.B.)* qui lui succéda. Le C.I.B. n'est pas une organisation gouvernementale, il réunit les instituts et centres nationaux de recherche, d'études ou de documentation du bâtiment. Il comprend trois sections correspondant à ces trois activités. La Suisse est représentée aux Sections « études » et « documentation ». Le C.I.B. a accueilli comme membres à voix consultative les organisations non gouvernementales intéressées à ces travaux. Il a entrepris de nombreuses études pratiques dont résultera prochainement la fixation de certaines normes internationales dans le domaine du bâtiment.

De son côté l'*Organisation européenne de coopération économique (O.E.C.E.)*, dont le siège est à Paris, et qui groupe les gouvernements de seize pays d'Europe, dont la Suisse, pour l'étude et la mise en application d'une politique économique coordonnée, a mis à son programme l'étude de la « productivité » en matière de logement. L'Agence européenne de productivité, un des organes de l'O.E.C.E., a fait appel à des experts qui ont porté leur choix sur un certain nombre de problèmes déterminés. On pouvait craindre un chevauchement de compétences entre le Sous-comité de l'Habitat et l'O.E.C.E. En fait, les experts de l'O.E.C.E. sont ceux-là mêmes qui ont constitué le C.I.B. et un accord complet s'est établi, l'O.E.C.E. favorisant le C.I.B. en lui confiant certaines tâches et en souscrivant un nombre important d'abonnements à la *Revue du C.I.B.*

b) Organisations non gouvernementales

Les principales de ces organisations, qui collaborent activement aux travaux du Sous-comité de l'Habitat

et de l'O.E.C.E., sont l'Union internationale des architectes (U.I.A.), la Fédération internationale du bâtiment et des travaux publics (F.I.B.T.P.), la Conférence internationale des syndicats libres (C.I.S.L.), la Fédération internationale de l'habitation et de l'urbanisme (F.I.H.U.), la Réunion internationale des laboratoires d'essai des matériaux (R.I.L.E.M.), l'Association internationale de normalisation (I.S.O.). Toutes ces organisations, convaincues de l'avantage d'une étude en commun des problèmes auxquels elles portent intérêt, ont volontairement renoncé à en poursuivre l'étude seules et attendent beaucoup des travaux actuellement en cours.

II

LA PARTICIPATION DE LA SUISSE

La Suisse est représentée au Sous-comité de l'Habitat par la Centrale fédérale des possibilités de travail. C'est ce service, ou plus exactement son Bureau du logement, dirigé par M. Wirz, qui rassemble en Suisse la documentation et les données statistiques à l'intention du Sous-comité de l'Habitat.

La Suisse est représentée au C.I.B. par le *Centre suisse de documentation du bâtiment*, créé en 1950, pour adhérer à l'ancien C.I.D.B. et habilité par le Conseil fédéral (décision du 17 mars 1954) pour adhérer au C.I.B. Grâce au concours actif de la Bibliothèque nationale, travaillant en liaison avec les Bibliothèques de l'E.P.F. et de l'E.P.U.L., les fiches de documentation suisses sont envoyées régulièrement à la Section de documentation du C.I.B. C'est le seul domaine du bâtiment où la Suisse participe activement aux échanges internationaux.

La composition du Centre suisse de documentation du bâtiment est le suivant :

- M. P. Bourgeois, directeur de la Bibliothèque nationale, président,

- M. Wirz, chef de section à la Centrale fédérale des possibilités de travail,

- M. le professeur Scherrer, bibliothécaire de l'E.P.F.,

- M. le professeur Tschumi, E.P.U.L.,

- M. Emile Schnitzler, bibliothécaire de l'E.P.U.L.,

- M. P. Jacquet, secrétaire de l'Ecole d'architecture de Genève.

- M. J.-P. Vouga et M. Hans Brechbühler, représentants de la S.I.A.

La cotisation suisse au C.I.B., d'un montant de 1000 francs environ, figure au budget de la Bibliothèque nationale ; les délégués suisses sont : M. J.-P. Vouga (Comité exécutif) et M. Hans Brechbühler (Section des études).

Des experts suisses ont été d'autre part appelés par la S.I.A. (qui semble avoir seule répondu à l'invitation du Service de la coopération économique européenne du D.F.E.P.) à participer aux travaux de l'O.E.C.E. ; ce sont : MM. A. Roth, G. Schindler et le soussigné, qui a seul régulièrement suivi depuis un an les travaux de l'Agence européenne de productivité où il est en même temps représentant de l'Union internationale des architectes.

Rappelons enfin que la plupart des organisations non gouvernementales mentionnées ci-dessus ont des sections suisses. Une seule lacune (importante, il est vrai) doit être signalée : celle d'un groupe du bâtiment dans la Section suisse de l'Association internationale de normalisation.

III

INCONVÉNIENTS DE LA SITUATION ACTUELLE

Alors que tous les pays sont représentés au Sous-comité de l'Habitat par un service ministériel, la Suisse n'y est représentée que par un service dont l'immense dévouement ne change rien au fait qu'il n'est pas suffisamment en contact avec les milieux techniques suisses.

Alors que tous les pays sont représentés au C.I.B. et à l'O.E.C.E. par des centres nationaux de recherche dans le domaine du bâtiment, groupant tous les milieux intéressés¹, l'absence d'un tel centre en Suisse réduit pratiquement la participation de notre pays à l'envoi d'observateurs.

Il faut savoir gré à la S.I.A. d'avoir joué ce rôle. Il n'y a cependant aucun intérêt à le poursuivre et une décision s'impose entre deux attitudes possibles : participation active ou abstention.

L'*abstention* pourrait se justifier par la constatation que la qualité de la construction en Suisse est très généralement l'objet d'admiration des spécialistes étrangers, que la Suisse aurait par conséquent dans ce domaine plus à donner qu'à recevoir et que les informations continueront à circuler entre la Suisse et les autres pays, que la Suisse soit ou ne soit pas membre actif des Conseils internationaux.

Mais une *participation active* se justifie bien davantage par les divers arguments suivants :

- a) même si notre pays a plus à donner qu'à recevoir, il est dans ses traditions de ne pas s'y dérober ; de nombreux spécialistes étrangers visitent la Suisse : il est raisonnable que nous nous organisions pour les recevoir ;
- b) il n'est pas sûr que l'avance que la Suisse a peut-être dans certains domaines du bâtiment se poursuive longtemps encore : la coopération internationale, toute récente dans ce domaine, ne va pas tarder à entraîner de rapides progrès dans les pays voisins, chacun profitant des expériences des autres ;
- c) on voit mal quel accueil pourraient réserver les milieux techniques de notre pays à d'éventuelles normes internationales à l'élaboration desquelles ils n'auraient pas participé ;
- d) une contribution de l'industrie suisse du bâtiment à l'Europe en gestation trouvera peut-être une contrepartie sur certains marchés aujourd'hui insoupçonnés mais qui peuvent s'ouvrir dans le cadre de la coopération ;
- e) enfin, et cet avantage n'est pas le moindre, la participation à la coopération internationale implique l'obligation pour les milieux techniques suisses de créer, dès maintenant, un centre national suisse

¹ Liste des principaux membres du C.I.B.

Allemagne : Institut für Bauforschung, *Hannover*.

Autriche : Dokumentationszentrum für Technik und Wirtschaft, *Wien*.

Belgique : Centre belge de documentation et d'information de la construction, *Bruxelles*.

Danemark : Statens Byggeforskningsinstitut, *Copenhague*.

France : Centre scientifique et technique du bâtiment, *Paris*.

Italie : Consiglio nazionale delle ricerche, *Roma*.

Norvège : Norges Byggeforskningsinstitut, *Oslo*.

Pays-Bas : Bouwcentrum, *Rotterdam*.

Suède : Statens nämnd för Byggnadsforskning, *Stockholm*.

Royaume-Uni : Building Research Station, *Watford*.

du bâtiment groupant les associations professionnelles intéressées et qui devrait pouvoir se consacrer par la suite à l'étude en commun des problèmes que pose en Suisse la technique du bâtiment.

IV

COOPÉRATION SUR LE PLAN INTÉRIEUR

Indépendamment de ce qui vient d'être relevé, on ne saurait prétendre que le fractionnement de l'autorité en matière de construction soit un avantage pour la Suisse. De nombreux cantons et de nombreuses villes s'efforcent actuellement de mettre au point des lois ou règlements en vue d'encourager la construction de logements à loyers modestes. Ces efforts sont en tous points comparables à ceux qui viennent d'être évoqués mais alors que les pays procèdent entre eux à des échanges d'information, il n'y a pas d'échange de cette manière entre nos propres cantons : la seule coordination est le fait d'associations telles que la S.I.A., la Fédération suisse des entrepreneurs ou l'Union suisse pour l'amélioration du logement. De divers côtés déjà, l'idée de cette coordination a été émise. Le moment semble venu d'en assurer la réalisation.

V

PROPOSITION PRATIQUE

L'auteur propose à la S.I.A. de prendre l'initiative d'une conférence qui réunirait des représentants des autorités et associations suivantes :

Bibliothèque nationale suisse,
Centrale fédérale des possibilités de travail,
Laboratoire fédéral d'essai des matériaux,
Fédération des architectes suisses, F.A.S.,
Fédération suisse des entrepreneurs,
Association des constructeurs de ponts et charpentes,
Association suisse des marchands de matériaux de construction,
Section suisse de la Centrale internationale des syndicats libres,
Union technique suisse,
Union suisse pour l'amélioration du logement,
Bureau des normes de la Société suisse des constructeurs de machines,
Ecole polytechnique fédérale,
Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne,
Ecole d'architecture de l'Université de Genève.

La S.I.A. joindrait à cette convocation un exposé qui pourrait être basé sur le présent rapport et inviterait toutes les autorités ou associations intéressées à constituer un *Centre national suisse du bâtiment* où chaque partie contractante serait représentée par un ou plusieurs délégués selon son importance. Ce centre, dans la phase initiale, aurait pour tâche :

- a) d'établir la liaison entre les milieux techniques suisses et les organes internationaux ;
- b) d'établir la liaison entre ces milieux et les centres étrangers s'occupant des mêmes questions ;
- c) de recevoir et d'envoyer des missions de techniciens chargés de l'étude d'un problème déterminé ;
- d) de promouvoir l'application, sur le plan suisse, des propositions de normalisation émanant des milieux internationaux.

Les dépenses entraînées par l'exécution de cette tâche seraient couvertes par les cotisations des autorités ou associations affiliées au centre.

J.-P. Vouga.